



La notion d'agrivoltaïsme





« Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent DURABLEMENT à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. »

code de l'énergie (articles L. 314-36)

La notion d'agrivoltaïsme





Combinaison d'une activité agricole avec une activité de production énergétique sur des parcelles agricoles tout en gardant leur vocation principale et en leur offrant l'un des services:



Service d'amélioration du bien-être animal



Service d'adaptation au Changement Climatique



Service de protection contre les aléas climatiques



Service agronomique pour les besoins des cultures

code de l'énergie (articles L. 314-36)

La notion d'agrivoltaïsme





Pour qu'une installation soit considérée comme agrivoltaïque, certains critères doivent être réunis :

- Une production agricole SIGNIFICATIVE : activité agricole principale
- Une activité agricole renforcée par un revenu durable
- Un service directement apporté à la parcelle
- · Une installation réversible

Un Décret en Conseil d'Etat devra déterminer les modalités d'application :

- · Préciser les services
- Méthodologie définissant la production agricole significative et le revenu durable en étant issu
- La fait pour la production agricole d'être considérée comme l'activité principale (volume de production, niveau de revenu, emprise au sol ...)
- Les conditions de déploiement et d'encadrement de l'agrivoltaïsme
- Les modalités de suivi et de contrôle des installations dont les sanctions en cas de manquement

code de l'énergie (articles L. 314-36)

Quelle application pour l'agrivoltaïsme?







Des structures privilégiées pour le bien être animal et/ou la circulation des engins



Surélévation des panneaux PV en fonction des productions



Espacement entre les tables Tournieres suffisamment larges

Piste périphériques : nombre + largeur



Portails/clôtures positionnés selon la conduite de l'exploitation avec prévision des paddocks, de la circulation et de l'assolement



Zones d'**affouragement** et d'**Abreuvement** (calepinage)



Zones de **contention**, pour faciliter la gestion du cheptel



Absence de câbles électriques visibles

Les clés de la réussite

(1)

Bien choisir le site et veiller à conserver son caractère agricole

Éviter les sols à potentiel agronomique plus productif, irrigués et drainés

Vérifier le zonage pour éviter les parcelles à enjeux : ZH, ZNP,

2

Adapter la centrale agrivoltaïque aux besoins de l'activité agricole

Personnaliser le design à l'exploitation agricole concernée et à son système ou à ses capacités agronomiques de développement

3

Montage juridique et réflexion autour du démantèlement et du recyclage des panneaux PV

Associer pleinement l'exploitant au projet sur le plan technique et financier, prise en compte de ses besoins par le développeur

Assurer la pérennité agricole

suivi des recommandations de la Profession, contractualiser un suivi agronomique et/ou zootechnique, revenus de l'exploitant, Conventions

EN HAUTE-VIENNE?





- 1- Suivi des préconisations de la profession
- 2- Etudes préalables : zonage du site, potentiel, environnement, sols, juridiques....
- 3- Réalisation d'une Étude Préalable Agricole
- 4- Examen des dossiers par la Profession en comité ERC [projet et compensation]
- 5- Déroulé administratif: CDPENAF, enquête publique...



EN HAUTE-VIENNE?



UNE CONVENTION AGRIVOLTAÏQUE PROPOSÉE PAR LA CDA 87 POUR

- Engager les porteurs de projets
- Travailler au maintien d'une activité agricole significative et pérenne
- Mettre en place les outils de suivi et favoriser la réussite du projet
- Sécuriser les relations des parties au projet



L'OBJET DE LA CONVENTION AGRIVOLTAÏQUE

Principe:

- Responsabilisation des acteurs du projet : droits et obligations
- Rappel des principes essentiels
- Accompagnement des exploitants (agri et PV)
- Gestion des défaillances en cours d'exploitation
- Mise en place de suivis
 - des activités
 - agronomique
 - zootechnique
 -
- Recherche de porteurs de projet

